

Conditions générales du programme caritatif MasterBase® soutient ceux qui aident

1. Présentation du programme

MasterBase® a créé un programme destiné à mettre ses services à la disposition des institutions caritatives, afin de soutenir le développement de projets axés sur le bien-être social. À cette fin, MasterBase® accordera ses services aux institutions caritatives qui remplissent les conditions définies dans ce programme, à un prix préférentiel consistant en une remise commerciale de 90 % sur le tarif en vigueur au moment de la souscription. La candidature au programme et l'acceptation des présentes conditions générales par l'institution candidate, au moyen du formulaire correspondant, auront un caractère contraignant en ce qui concerne les conditions particulières du programme, sans préjudice de l'obligation indépendante d'accepter les conditions générales des services MasterBase® applicables à toute souscription.

2. Avantage

MasterBase® a alloué à ce programme un budget maximal évalué en services MasterBase® équivalent à trois millions d'euros. Ce budget pourra être principalement destiné aux institutions des pays où MasterBase® opère, sans préjudice du fait que toute organisation remplissant les conditions requises peut postuler.

Les services MasterBase® accordés dans le cadre de ce programme doivent être destinés à la réalisation de l'objet social des institutions à but non lucratif sélectionnées et ne peuvent être revendus.

Le programme sera mis en œuvre pendant une période maximale de quatre ans à compter du 1er décembre 2025 ou jusqu'à épuisement du budget alloué, selon la première éventualité.

MasterBase® se réserve le droit de prolonger, suspendre ou annuler ce programme, ainsi que de modifier ses conditions générales, à sa seule discrétion. Cela n'affectera pas les institutions déjà bénéficiaires pendant la période initialement accordée.

3. Conditions d'éligibilité :

Condition 1 :

Être une organisation caritative à but non lucratif, légalement reconnue dans son pays. Chaque candidat doit prouver sa personnalité juridique en vigueur conformément à la législation applicable du pays dans lequel il a été constitué en tant qu'organisation caritative, au moyen de documents officiels valides, y compris des certificats électroniques, le cas échéant.

Condition 2 :

Disposer d'un modèle de financement dans lequel au moins 65 % du budget annuel provient de dons et/ou de paiements des bénéficiaires finaux et où les contributions de l'État ne dépassent pas 20 % du budget total, comme critère objectif d'éligibilité au programme.

Exigence 3 :

L'objet social de l'institution candidate doit être orienté vers l'un des domaines suivants, sans que ceux-ci soient nécessairement exclusifs :

- a) Lutte contre la pauvreté et développement économique local.
- b) Éducation complémentaire et développement des compétences.

Cela n'inclut pas les établissements d'enseignement formels : écoles, crèches, instituts professionnels, CFT, universités.

- c) Santé, bien-être et qualité de vie.

Ne comprend pas les prestataires de soins de santé formels : cliniques, hôpitaux, centres médicaux, cabinets médicaux ou autres services de soins cliniques directs.

- d) Inclusion sociale et protection des groupes vulnérables.
- e) Culture, sport et patrimoine.
- f) Environnement, faune et flore.
- g) Innovation sociale et renforcement communautaire.

Exigence 4

Déclarer sous serment que l'institution ne pratique ni ne promeut aucune forme de discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'affiliation politique ou d'autres facteurs protégés, et qu'elle ne développe ni ne promeut de comportements ou de discours contraires aux droits fondamentaux internationalement reconnus.

Condition 5

L'institution bénéficiaire s'engage à accepter les conditions générales des services MasterBase®, qui doivent être acceptées de manière indépendante et constituent le cadre contractuel applicable à l'utilisation de la plateforme, sans préjudice de l'acceptation des présentes conditions générales du programme.

L'institution bénéficiaire et MasterBase® s'engagent à respecter mutuellement la confidentialité des documents et informations appartenant à l'autre partie auxquels elles ont accès. Cette obligation inclut les informations commerciales, financières, les bases de données, les méthodologies, les processus, le savoir-faire et toute autre création intellectuelle qui n'est pas du domaine public, l'institution bénéficiaire devant appliquer des mesures de protection équivalentes à celles exigées pour les clients commerciaux de MasterBase®.

4. Exclusions

Certaines organisations sont exclues du programme. MasterBase® se réserve également le droit d'exclure des candidatures sans justification :

- a) Les organisations bénéficiant de plus de 20 % de financement public.
- b) Entités ou organisations gouvernementales.
- c) Les partis ou mouvements politiques.
- d) Les syndicats.
- e) Les organisations professionnelles.
- f) Organisations qui tentent d'imposer des idées sans respecter les libertés individuelles.
- g) Les organisations qui sont ou ont été clientes de MasterBase® au cours des 12 derniers mois.
- h) Établissements d'enseignement (écoles, crèches, instituts professionnels, universités), car ils ne relèvent pas du champ d'application du programme.
- i) Prestataires de soins de santé officiels (cliniques, hôpitaux, centres de santé, cabinets médicaux).

5. Services MasterBase® inclus :

Services pour toutes nos plateformes MB3, MB4, MBA et MBE.

Sont exclus les services professionnels de conception, les services d'administration, les services de conseil et tout autre service non spécifié.

6. Candidature

Toute institution souhaitant postuler au programme « MasterBase® soutient ceux qui aident » doit remplir le formulaire disponible sur www.masterbase.org et joindre les documents suivants :

6.1 Document attestant de la personnalité juridique en vigueur de l'institution candidate.

6.2 Bilans, états financiers, déclarations fiscales ou autres documents prouvant de manière justifiée que son financement provient de dons, à hauteur d'au moins 65 % du total de son budget annuel, et que le financement public ne dépasse pas 20 % de ce même budget.

6.3 Documents attestant l'objet social de l'institution.

6.4 En acceptant les présentes conditions générales, l'institution déclare expressément qu'elle ne pratique ni ne promeut aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'affiliation politique ou d'autres facteurs protégés, et que toutes les informations fournies dans la candidature sont complètes, véridiques et vérifiables, cette déclaration faisant partie intégrante des conditions particulières du programme.

6.5 Document d'acceptation des conditions générales du programme, signé par le représentant légal de l'institution, qui aura un caractère contraignant en tant que condition particulière du programme, sans préjudice de l'obligation indépendante d'accepter les conditions générales applicables à l'utilisation des services MasterBase®.
(Formulaire disponible sur www.masterbase.org).

MasterBase® peut demander des informations supplémentaires à celles mentionnées ci-dessus, et l'omission ou la fourniture d'informations inexactes constituera un motif immédiat de rejet de la candidature ou de suppression de l'avantage s'il a déjà été accordé. De même, MasterBase® pourra approuver ou rejeter la candidature ou la participation d'une organisation à n'importe quelle étape du processus, en fonction des informations disponibles, des critères du programme ou de l'existence de risques

juridiques, opérationnels ou réputationnels, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer la raison, et pourra compléter ou modifier les directives et les conditions de participation lorsque cela sera nécessaire pour la bonne exécution du programme.

MasterBase® s'engage à respecter la confidentialité des informations fournies par les candidats, qui seront traitées conformément à la législation applicable en matière de protection des données personnelles et aux politiques de confidentialité en vigueur chez MasterBase®, , exclusivement à des fins d'évaluation et d'administration du programme. Les documents présentés ne seront pas restitués et les institutions candidates devront signaler tout changement pertinent affectant les informations fournies pendant que leur candidature est en cours d'évaluation.

7. Sélection des bénéficiaires

Une fois les conditions d'éligibilité de l'institution candidate vérifiées, MasterBase® pourra accorder tout ou partie de l'avantage demandé, conformément aux informations disponibles, sans qu'il soit nécessaire de motiver la décision prise.

À cette fin, MasterBase® analysera, entre autres, la taille de l'institution, son plan stratégique, le domaine de son action caritative, afin d'évaluer les services qui seront accordés et la durée de validité de l'avantage accordé. À cet égard, il pourra limiter un ou plusieurs des services disponibles, le nombre d'enregistrements et/ou la durée de validité à 36 mois à compter de l'octroi (renouvelable).

Sans préjudice de ce qui précède, les institutions bénéficiaires pourront demander le renouvellement de l'avantage pendant la durée de validité du présent programme, son approbation étant soumise à la disponibilité budgétaire et à l'évaluation discrétionnaire de MasterBase®.

Si une candidature est rejetée, elle pourra être présentée à nouveau une fois que les

conditions manquantes auront été remplies, et devra en outre prouver à nouveau que toutes les conditions requises à la date de la nouvelle candidature sont remplies, à condition que le présent programme soit en vigueur, sans que MasterBase® soit tenue de fournir des rapports, des justifications ou des commentaires sur les décisions prises.

8.Obligations du bénéficiaire

8.1 L'organisation bénéficiaire doit remplir les conditions d'éligibilité pendant toute la durée du bénéfice et ne doit pas se trouver dans l'une des situations d'exclusion mentionnées dans les présentes conditions générales. La perte de l'une de ces conditions ou la survenance d'un motif d'exclusion constituera un motif immédiat de suspension, d'ajustement ou de résiliation du bénéfice, selon la décision de MasterBase®.

8.2 Le bénéficiaire doit accepter et respecter les conditions générales des services MasterBase®, ainsi que les politiques d'utilisation acceptable et les autres règles applicables au fonctionnement de la plateforme, étant entendu que tout manquement entraînera la résiliation immédiate de l'avantage, sans responsabilité pour MasterBase®.

8.3 Tous les envois effectués via les services MasterBase® doivent inclure le pied de page indiqué par MasterBase®, comprenant notamment le lien de désabonnement MasterUnsubscribe® et l'identification indiquant que l'envoi a été effectué via la plateforme MasterBase®. Le non-respect de ces obligations peut entraîner la suspension ou la résiliation de l'avantage.

8.4 Du simple fait de postuler à l'avantage, les participants autorisent expressément MasterBase® à utiliser, à des fins de communication ou de publicité, leur nom, pseudonyme, photographies et toute reproduction ou représentation nécessaire ou

appropriée pour la promotion de l'avantage et sa divulgation publique, sans que cela ne donne droit à une quelconque rémunération. Cette autorisation s'étend également à l'utilisation et à la diffusion de leur réussite liée aux services de MasterBase® et au montant de l'avantage accordé.

8.5 Le bénéficiaire doit inclure le contenu de MasterBase® (logo en tant que sponsor ou donateur, actualités sur ce programme et ces services) dans ses canaux de diffusion (site web, e-mails, réseaux sociaux, etc.).

8.6 L'institution bénéficiaire s'engage à utiliser la plateforme exclusivement à des fins liées à son objet social.

9. Conditions générales du programme

9.1 La candidature doit être effectuée exclusivement via le site web de MasterBase®, www.masterbase.org, et sera gratuite.

9.2 MasterBase® peut vérifier à tout moment l'éligibilité des candidats ou des bénéficiaires, ainsi que demander des informations supplémentaires lorsque cela est nécessaire pour l'évaluation correcte ou la continuité de l'avantage.

9.3 MasterBase® se réserve le droit, à tout moment du programme, d'accepter, de refuser, de suspendre, de limiter ou de mettre fin à la participation d'une organisation ou aux avantages accordés, en fonction des informations disponibles, des critères du programme et de l'existence de risques juridiques, opérationnels ou réputationnels, ou d'activités qui compromettent le fonctionnement de la plateforme ou sont incompatibles avec l'objectif du programme, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer la raison. La suspension, la limitation ou la résiliation de l'avantage ne donnera lieu à aucune indemnisation ni compensation.

9.4 MasterBase® se réserve le droit d'engager les actions en justice qu'elle juge appropriées en cas de détection d'une irrégularité dans le cadre du déroulement de la candidature ou de l'utilisation de l'avantage accordé.

9.5 MasterBase® peut modifier les conditions générales du présent programme, y compris les montants de l'avantage, les dates de validité, les conditions d'éligibilité, les pays participants et d'autres aspects, lorsque cela est nécessaire pour sa continuité, son bon fonctionnement ou sa conformité réglementaire. Ces modifications ne donnent lieu à aucun droit acquis ni à aucune compensation pour les bénéficiaires.

9.6 MasterBase® se réserve le droit de vérifier la véracité des informations fournies par le candidat pour bénéficier de l'avantage, et la fourniture d'informations fausses ou incomplètes constituera un motif immédiat de refus ou de suppression de l'avantage.

9.7 Il n'y aura pas lieu à indemnisation des dommages en faveur de ceux qui, pour quelque raison que ce soit, même s'ils remplissent les conditions requises, ne peuvent pas participer ou ne peuvent pas bénéficier de l'avantage, ni en raison de la suspension, de la limitation ou de la résiliation anticipée de l'avantage.

9.8 MasterBase® se réserve le droit d'apporter des modifications à l'avantage, sans que cela ne donne lieu à aucune compensation pour l'institution bénéficiaire et sans que les ajustements n'impliquent des droits acquis pour les périodes futures.

9.9 Les candidats et les bénéficiaires autorisent MasterBase® à utiliser leur nom, leur ville de résidence, leurs images ou leurs voix, obtenus par le biais de photographies ou d'enregistrements liés à leur participation au programme, à des fins de communication ou de diffusion, sans droit à compensation, et peuvent révoquer cette autorisation pour des utilisations futures.

9.10 Les institutions candidates acceptent expressément le traitement de leurs données par MasterBase®, les entreprises du groupe MasterBase® et les entreprises liées, conformément à la législation applicable en matière de protection des données personnelles et aux politiques de confidentialité en vigueur, et exclusivement à des fins d'évaluation, d'administration et d'amélioration du Programme.

9.11 MasterBase® émettra une seule facture correspondant à la période annuelle du service (12 mois) ou à la période complète de l'accord, selon le cas.